



## REGLEMENTATION VTT

### CHAPITRE 1 -RÈGLES GÉNÉRALES 2

- § 1. Types d'épreuves
- § 2. Catégories d'âge et participation
- § 3. Organisation
- § 4. Délégué Technique
- § 5. Signaleurs
- § 6. Déroulement d'une épreuve
- § 7. Equipement
- § 8. Installations
- § 9. Parcours
- § 10. Pièces administratives, Rapport de clôture, Droits d'organisation
- § 11. Contrôle Anti-dopage

### CHAPITRE 2 -EPREUVES DE CROSS-COUNTRY 6

- § 1. Caractéristiques des épreuves
- § 2. Parcours
- § 3. Balisage du parcours
- § 4. Zones de départ et arrivée
- § 5. Ravitaillement
- § 6. Assistance technique
- § 7. Sécurité
- § 8. Déroulement d'une épreuve
- § 9. Epreuves XC
- § 10. Pénalités
- § 11. Chronométrage
- § 12. Epreuves XC Jeunes (Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes)

### CHAPITRE 3 -EPREUVES DE DESCENTE 11

- § 1. Organisation de la compétition
- § 2. Parcours
- § 3. Equipement vestimentaire et accessoires de protection
- § 4. Signaleurs
- § 5. Entraînements
- § 6. Transport
- § 7. Pénalités
- § 8. Challenge Jeune Pilote
- § 9. Chronométrage

### CHAPITRE 4 -COMBINE T.R.J.V 14

- § 1. Nature des épreuves
- § 2. TRIAL, MANIABILITE
- § 3. CROSS COUNTRY
- § 4. DESCENTE
- § 5. ENDURO
- § 6. CLASSEMENT FINAL DU COMBINE

### CHAPITRE 5- SELECTIONS REGIONALES 18

- § 1. Cross Country
- § 2. Descente
- § 3. TFJV
- § 4. SELECTIONS

Note : Pour les points de règlement concernant le Trial, l'Enduro, le Four cross et les points non traités dans ce règlement se référer à la réglementation nationale FFC.

Le présent règlement peut évoluer en fonction des modifications des réglementations FFC et UCI.

## CHAPITRE 1 -RÈGLES GÉNÉRALES

### § 1. Types d'épreuves

La discipline du Vélo Tout Terrain comporte les types d'épreuves suivants composés de différentes spécialités :

#### A. Cross-country ou XC (cross-country)

##### **Cross-country Olympique XCO (type d'épreuve régionale)**

Cross-country Marathon XCM

Cross-country en ligne XCP (Point to point)

Cross-country sur circuit court XCC (Critérium)

Cross-country contre la montre XCT (Time Trial)

Cross-country relais par équipes XCR (Team Relay)

Cross-country par étapes XCS (Stage Races)

#### B. Descente ou DH (downhill)

##### **Descente individuelle DHI (type d'épreuve régionale)**

Descente de masse DHM

#### C. Trial (voir règlementation nationale)

#### D. Four Cross (voir règlementation nationale)

### § 2. Catégories d'âge et participation

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée.

Les catégories d'âge (hommes et femmes) sont fixées comme suit:

Cadets (H et D)	15-16 ans
Juniors (H et D)	17-18 ans
Espoirs (H et D)	19-22 ans
Hommes	22-29 ans
Masters 1	30-34 ans
Masters 2	35-39 ans
Masters 3	40-44 ans ...
Dames	23 ans et plus

L'activité des coureurs âgés de moins de 15 ans ne fait pas partie de ce chapitre.

Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve spécifique 'dames masters', les dames des catégories 'masters' et 'élites' sont regroupées dans une seule et même catégorie dénommée 'dames seniors'.

Les épreuves de cross-country marathon ainsi que les épreuves par étapes sont exclusivement réservées aux coureurs âgés de 19 ans minimum.

### § 3. Organisation

Les épreuves doivent être régulièrement inscrites au calendrier régional.

#### **Responsabilités**

Les épreuves appartiennent à leurs organisateurs qui en assurent l'entière responsabilité et notamment au niveau de :

L'organisation et l'équité sportive.

La sécurité des participants, des spectateurs et des bénévoles.

La promotion de l'épreuve.

Un cahier des charges général ou spécifique au type d'épreuve fourni à l'organisateur, traitant du :

- Personnel d'organisation.

- Organisation sportive.

1. Sécurité.

2. Circuit,

a) Balisage.

b) Ravitaillements.

c) Moyens radios.

d) Contrôle de passage.

e) Chronométrage.

f) Ligne de Départ /Arrivée.

g) Briefing des coureurs.

- Organisation générale.
  1. Accueil et inscription.
  2. Marques de courses (plaques de guidon).
  3. Marquage des vélos.
  4. Hébergement.
  5. Animation. Sonorisation.
  6. Rapport de clôture.
  
- Organisation Administrative Redevances Fédérales.
  1. Demandes d'autorisation.
  2. Assurance.
  3. Prise en charge des officiels.
  4. Droits d'organisation à verser
    - a) Droits fixes.
    - b) Droits d'engagement proportionnels.
  5. Lots.
  
- La Promotion.
  1. Flyers, affiches, internet, fiche d'inscription.
  2. La presse.

#### § 4. Délégué Technique

Dans les épreuves inscrites au calendrier régional, un délégué technique est désigné par la commission VTT.

Sans préjudice de la responsabilité de l'organisateur, le délégué technique contrôle la préparation des aspects techniques d'une épreuve et assure, à ce sujet, la liaison avec la commission VTT.

Si une épreuve se déroule sur un nouveau site, le délégué technique doit procéder à une inspection effectuée bien à l'avance (parcours, kilométrage, détermination de l'emplacement des zones d'assistance technique, installations, sécurité, ...). Il doit rencontrer l'organisateur et établir, sans délai, un rapport d'inspection à l'intention de la CRVTT.

Le délégué technique doit être présent sur le site avant la première séance d'entraînement officielle et doit procéder à une inspection des lieux et du parcours en collaboration avec l'organisateur et le président du collège des commissaires. Il coordonne la préparation technique de l'épreuve et veillera à ce que les recommandations formulées dans le rapport d'inspection soient mises en œuvre. Il appartient au délégué technique de déterminer la version finale du parcours et de le modifier le cas échéant. *En l'absence de délégué technique, cette tâche incombe au président du collège des commissaires.* Le délégué technique assiste aux réunions des responsables d'équipe.

#### § 5. Signaleurs

L'organisateur de l'épreuve doit engager un nombre suffisant de signaleurs afin d'assurer la sécurité des coureurs et des spectateurs pendant les compétitions et les entraînements officiels.

L'âge minimal des signaleurs est de 18 ans.

Les signaleurs doivent être aisément identifiables par un insigne ou par un uniforme distinctif.

Les signaleurs seront tous équipés d'un sifflet et, pour ceux situés aux endroits stratégiques (à être définis par le délégué technique ou, en son absence, par le président du collège des commissaires) d'un poste de radio. S'ils disposent d'un poste de radio, ils doivent être répartis de façon à assurer une liaison radio suffisante tout au long du parcours.

Les signaleurs doivent être clairement informés sur leur rôle et doivent recevoir des cartes du parcours comportant des points de repères précis qui permettront de localiser aisément les accidents éventuels.

L'organisateur doit désigner un coordinateur des signaleurs. Le président du collège des commissaires vérifiera avant l'épreuve avec le coordinateur des signaleurs l'optimisation de la procédure de transmission des instructions aux signaleurs (plan d'intervention, équipement, sifflets, drapeaux, radios, etc.).

#### § 6. Déroulement d'une épreuve

##### *Sécurité*

Le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs pendant les épreuves et les périodes d'entraînement officiel. Toute autre personne doit être tenue à l'écart du parcours.

##### *Annulation*

En cas de conditions atmosphériques difficiles, le président du collège des commissaires pourra décider d'annuler l'épreuve après consultation avec l'organisateur et, le cas échéant, le délégué technique.

### *Avant le départ*

Le parcours de chaque épreuve doit être clairement défini avant le départ et affiché.

Avant le début des périodes d'entraînement officiel, le délégué technique contrôlera que le parcours est balisé de façon suffisante et sécuritaire. Un rapport de cette vérification sera remis au président du collège des commissaires ainsi qu'à l'organisateur. En l'absence de délégué technique, la vérification et le rapport seront effectués par le président du collège des commissaires.

Le cas échéant, une réunion pourra être organisée à l'attention des responsables d'équipes pour les informer des modifications apportées au règlement de l'épreuve.

La vérification des licences et les formalités d'enregistrement seront effectuées près de la zone de départ. L'organisateur doit prévoir suffisamment de personnel pour faciliter les formalités. L'entraînement officiel ne sera autorisé qu'après la vérification des licences, l'accomplissement des formalités d'enregistrement et la distribution des plaques de guidon.

La liste définitive des participants doit être établie et communiquée aux commissaires, 15 minutes avant le début de la course.

En plus du nom des coureurs, elle doit mentionner de manière précise la nationalité, l'équipe ou le club, le numéro de licence (FFC et/ou UCI), la catégorie, le type de course, la distance (ou le nombre de tours prévisionnel) et l'heure de départ.

L'organisateur de l'épreuve fournira au collège des commissaires les moyens de communication que ces derniers jugent nécessaires afin qu'ils puissent officier dans de bonnes conditions (postes de radio).

### *Le départ*

Dans les épreuves à départ groupé, l'appel des coureurs doit commencer au plus tard 20 minutes avant l'heure prévue pour le départ de la course. Cette période peut être réduite suivant le nombre de participants. Cinq minutes avant l'appel, une annonce doit être diffusée au moyen de l'installation de sonorisation pour informer les coureurs du début de l'appel; une nouvelle annonce doit être faite trois minutes avant l'appel. Les coureurs s'alignent dans l'ordre où ils sont appelés sur la ligne de départ. Le nombre de coureurs sur chaque ligne sera décidé par le président du collège des commissaires et contrôlé par un commissaire.

Le coureur lui-même décide de son emplacement sur la ligne.

Le départ sera donné par le commissaire au départ selon la procédure suivante: avertissements à 3, 2, 1 minutes et à 30 secondes du départ, puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.

Aucun décompte n'est effectué entre 15 et 0.

Le départ sera donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.

Le commissaire au départ aura l'usage exclusif de l'installation de sonorisation à compter de trois minutes avant le départ, jusqu'à ce que le départ soit donné.

### *Comportement des coureurs*

Les coureurs feront preuve d'esprit sportif en toutes circonstances et laisseront passer les coureurs plus rapides sans chercher à faire de l'obstruction.

Si, pour une raison quelconque, un coureur est amené à quitter le parcours, il doit le réintégrer à l'endroit précis où il en est sorti, sous peine de disqualification.

Les coureurs respecteront la nature et veilleront à ne pas polluer le site du parcours.

### § 7. Equipement

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Il est interdit d'utiliser des pneus équipés de pointes ou de vis en métal.

Les vélos utilisés lors des compétitions doivent être conformes à une norme officielle vélo tout terrain.

### § 8. Installations

Des arches gonflables qui traversent le circuit sont déconseillées. Un système de sonorisation utilisable par les commissaires est à prévoir.

L'organisateur doit mettre à disposition une zone de lavage pour les vélos.

### § 9. Parcours

Dans la mesure du possible, le parcours des épreuves de cross-country, descente doit être totalement distinct de celui de toute autre épreuve organisée sur le même site. Si tel n'est pas le cas, les horaires des entraînements et des épreuves doivent être établis de sorte que les parcours ne puissent être empruntés simultanément.

Aucun obstacle susceptible de provoquer une chute ou une collision ne doit se situer dans les zones de départ et d'arrivée.

Une moto (ou un vélo pour les catégories jeunes) doit ouvrir le parcours. Il est souhaitable que le parcours soit fermé par une moto ou un vélo balai après le passage du dernier coureur.

### § 10. Pièces administratives, Rapport de clôture, Droits d'organisation

L'organisateur doit présenter aux commissaires, avant le début de l'épreuve, les pièces suivantes :

- autorisation préfectorale
- autorisations des mairies concernées par le passage de l'épreuve et si nécessaire autorisations de particuliers
- assurance de la course

L'organisateur doit remettre au président du collège des commissaires, le soir de la course :

- Les classements complets avec les numéros de licence
- Le relevé des interventions médicales (document vierge fourni par l'arbitre avant le début de l'épreuve)

Un rapport de clôture est établi, par le président du collège des commissaires, à l'issue de la compétition. Ce rapport mettra en évidence les points forts et aussi et surtout les difficultés rencontrées durant l'épreuve.

Les droits d'organisation sont déterminés par le Comité régional. L'organisateur reverse au Comité les droits en fonction du nombre de participants.

L'organisateur doit prendre en charge les vacations, les frais de déplacements, les repas, l'hébergement des arbitres officiels VTT.

Les organisateurs assurent la dotation (coupes, médailles, bouquets, lots,...) de leurs épreuves.

### § 11. Contrôle Anti-dopage

La réglementation Anti-dopage de l'UCI et de la FFC doit être intégralement respectée.

Les locaux doivent comprendre :

- Salle d'attente avec 5/6 sièges
- Salle pour les opérations de prélèvement avec table et chaises
- Local sanitaire avec lavabo et wc

L'organisateur doit prévoir des boissons en bouteilles cachetées ainsi que des gobelets.

L'organisation du contrôle Anti-dopage est obligatoire sur toutes les épreuves du calendrier régional.



## CHAPITRE 2 -EPREUVES DE CROSS-COUNTRY

### § 1. Caractéristiques des épreuves

#### *Cross-country Olympique -XCO (type d'épreuve servant aux manches régionales)*

La durée d'une épreuve de cross-country format olympique doit s'inscrire le plus possible dans les fourchettes suivantes :

<u>Catégorie</u>	<u>Temps minimum</u>	<u>Temps maximum</u>
Cadets	0H45	1H00
Cadettes	0H45	1H00
Juniors Hommes	1H00	1H15
Juniors Dames	1H00	1H15
Espoirs Hommes	1H15	1H30
Espoirs Dames	1H15	1H30
Hommes	1H30	1H45
Dames	1H15	1H30
Masters Hommes	1H15	1H30
Tandems	1H15	1H30

Lors de conditions météorologiques très défavorables, le président du collège des commissaires visera un temps de course se rapprochant le plus possible du temps minimum.

Le circuit d'une épreuve de cross-country format olympique doit être long de 4 km au minimum et 6 km au maximum. Il sera de préférence en forme de trèfle. Le parcours pourra être jalonné tous les kilomètres d'un panneau signalant la distance restant à parcourir jusqu'à la ligne d'arrivée. Le départ doit être donné en groupe.

### § 2. Parcours

Le parcours d'une épreuve de cross-country doit comprendre une variété de terrains tels que des pistes forestières, des champs et des chemins de terre ou recouverts de gravier et présenter des variations de dénivelé importantes.

La distance à parcourir sur routes pavées ou goudronnées ne doit pas excéder 10% du parcours total.

Le parcours doit pouvoir être effectué entièrement à vélo, même en cas de conditions météorologiques difficiles. Des zones parallèles sur les parties du parcours se détériorant facilement doivent être prévues.

Les longues sections à voie unique (single track) doivent comporter un certain nombre de tronçons où les dépassements sont possibles.

### § 3. Balisage du parcours

Le parcours doit être clairement balisé à l'aide du système de fléchage suivant :

Des flèches de direction (flèches noires sur panneaux blancs ou jaunes) indiqueront l'itinéraire à suivre en signalant les changements de direction, les intersections et toutes les situations potentiellement dangereuses. Les dimensions minimum des flèches de direction seront de 40 cm par 20 cm et ne devront pas être placées à une hauteur de plus de 1,5 m du sol.

Les flèches doivent être disposées du côté droit du parcours sauf pour les virages à droite où ces flèches seront placées avant le virage et dans celui-ci, à gauche du parcours.

Une flèche est placée 10 mètres avant chaque intersection et à l'intersection pour confirmer la bonne direction à suivre. Le signe «X» servant à annoncer une mauvaise direction doit être positionné bien en vue.

Dans une situation potentiellement dangereuse, une ou plusieurs flèches inversées (dirigées vers le bas) doivent être placées de 10 à 20 mètres avant l'obstacle ou la situation potentiellement dangereuse, ainsi qu'au niveau de cet obstacle ou de cette situation.

Un danger plus important sera signalé par deux flèches inversées. Un danger majeur incitant à la prudence est annoncé par trois flèches inversées.

Les zones d'un parcours de cross-country comportant des descentes raides et/ou potentiellement dangereuses doivent être balisées et protégées à l'aide de piquets non métalliques, de préférence de bambou ou PVC (piquets de slalom), d'une hauteur de 1,5 à 2 mètres.

Dans les sections très rapides du parcours, selon que le délégué technique ou, à défaut, le président du collège des commissaires le juge approprié, un système de délimitation du parcours par des petites banderoles est à mettre en place suivant le schéma ci-après. Ces rubans doivent être fixés sur les piquets de slalom à une hauteur ne risquant pas de gêner d'éventuelles prises de vue télévisées (soit, en principe, à 50 cm du sol). Les sections « Zone A » doivent avoir une largeur d'au moins 2 m.

ZONE B – SPECTATEURS

ZONE A = ZONE DE SECURITE

**PARCOURS**

ZONE A = ZONE DE SECURITE

ZONE B – SPECTATEURS

Les zones du parcours comportant des obstacles tels que des murs, des souches ou des troncs d'arbres doivent être protégées par des rembourrages. Ces mesures de protection ne doivent pas limiter l'aptitude à effectuer le parcours sur le vélo. Des filets de protection conformes aux normes de sécurité doivent être tendus près des zones à risques comme, par exemple, au bord des précipices. Les filets ou les clôtures de protections utilisées ne doivent pas avoir des ouvertures dépassant les 5 cm x 5 cm.

Les ponts ou les rampes en bois doivent être recouverts d'une matière antidérapante (tapis, grillage ou peinture antiglisse spéciale).

Dans la mesure du possible, les racines, les souches, les rochers apparents, etc. sont recouverts d'une peinture fluorescente et biodégradable.

#### § 4. Zones de départ et arrivée

Les banderoles de départ et/ou d'arrivée sont placées immédiatement au-dessus des lignes de départ et d'arrivée à une hauteur minimum de 2,5 mètres du sol et couvrent toute la largeur du parcours.

La zone de départ d'une épreuve de cross-country (épreuves départ en groupe) doit :

- avoir une largeur d'au moins 8 mètres sur une distance minimum de 50 mètres avant la ligne de départ;
- avoir une largeur d'au moins 8 mètres sur une distance minimum de 100 mètres après la ligne de départ;
- être aménagée dans un secteur plat ou en montée.

Le premier rétrécissement après le départ doit permettre un passage facile de l'ensemble des coureurs.

La zone d'arrivée d'une épreuve de cross-country (épreuves départ en groupe) doit :

- avoir une largeur d'au moins 4 mètres sur une distance minimum de 50 mètres avant la ligne d'arrivée;
- avoir une largeur d'au moins 4 mètres sur une distance minimum de 20 mètres après la ligne d'arrivée;
- être aménagée dans un secteur plat ou en montée.

Des barrières doivent être placées des deux côtés du parcours sur un minimum de 100 mètres avant et 50 mètres après la ligne de départ et aussi la ligne d'arrivée si celle-ci n'est pas au même endroit.

Une signalisation claire et précise doit être placée au début du dernier kilomètre de course.

#### § 5. Ravitaillement, Zone technique

Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours.

Les bidons et la nourriture doivent être donnés à la main au coureur, la personne qui ravitaille n'est pas autorisée à courir à côté de son coureur.

L'aspersion d'eau sur les coureurs n'est autorisée que sur décision du président du collège des commissaires avant le début de l'épreuve.

L'organisateur doit mettre en place des zones d'assistance technique.

Chaque zone d'assistance technique doit être située dans un secteur plat ou en montée dans un endroit assez large où la vitesse est suffisamment faible. Les zones doivent être suffisamment longues et judicieusement réparties sur le parcours. Des zones d'assistance technique doubles sont fortement recommandées.

Pour les épreuves de cross-country format olympique (XCO), 2 zones seront installées. Pour les épreuves de cross-country format marathon (XCM), 3 zones au minimum seront installées.

Le délégué technique ou, à défaut, le président du collège des commissaires, en collaboration avec le directeur de l'organisation, détermine la répartition et la disposition des zones d'assistance technique.

Les zones d'assistance technique doivent être suffisamment larges et étendues pour permettre le libre passage des coureurs qui ne s'y arrêtent pas.

Les zones d'assistance technique doivent être clairement délimitées, si possible par des panneaux « début de zone » et « fin de zone ». Selon le niveau de l'épreuve, l'accès aux zones pourra être contrôlé par des commissaires et/ou des signaleurs. Dans ce cas, seules les personnes dûment habilitées auront accès aux zones.

Il est interdit de revenir en contre sens de la direction de la course pour accéder à la zone d'assistance technique, sous peine de disqualification.

#### § 6. Assistance technique

L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

- L'assistance technique n'est autorisée que dans les zones prévues à cet effet.

- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations doit être déposés dans ces zones. Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne. Du petit matériel tel qu'une chambre à air ou un petit outil peut être donné de main à main dans les zones d'assistance technique. En plus de l'assistance technique dans les zones prévues à cet effet, l'assistance technique est autorisée, en dehors de ces zones, entre coureurs appartenant à un même club, à un même Team ou à une même sélection officielle.

Toute autre aide extérieure réalisée en dehors des zones d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.

Est considérée comme assistance extérieure, l'aspersion volontaire de liquide sur la chaîne, le dérailleur avant ou

arrière ou la cassette de roue libre, si celle-ci n'est pas effectuée par le coureur lui-même.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

## § 7. Sécurité

### Signaleurs

Dans la mesure du possible, les signaleurs doivent se placer sur les secteurs à risques (sécurité et erreurs de parcours possibles).

Des points de contrôle doivent être installés et tenus par une ou deux personnes. Tous les croisements routiers doivent être protégés par un point de contrôle.

### Premiers secours (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours avec du personnel qualifié, est requise pour toute manifestation.

Suivant la configuration du parcours, des équipes d'intervention pourront être pré-positionnées dans les zones sensibles.

Pour chaque épreuve, l'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles.

Les zones à risques potentiels seront au préalable clairement identifiées et doivent être rendues accessibles aux véhicules de secours.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

## § 8. Déroulement d'une épreuve

### Grille de départ

La composition des grilles de départ doit tenir compte des critères suivants :

- classement provisoire dans le cas d'une épreuve organisée sur plusieurs manches (à l'exception de la première épreuve ou le classement de l'année précédente est pris en compte)
- nature de la licence du coureur avec priorité aux coureurs Elites

Dans tous les cas de figure, le champion olympique en titre, le champion du monde en titre, le champion d'Europe en titre et le champion de France en titre sont prioritaires. Il en va de même pour les coureurs figurant dans les 200 premiers du classement UCI en cours.

### Classement

Les coureurs n'ayant pas terminé l'épreuve figureront sur l'état de résultats comme « N.C » (Non Classés). Ils seront listés en fonction du nombre de tours qu'ils auront effectués, puis dans l'ordre de leur arrivée.

Les coureurs doublés seront classés en fonction du nombre de tours qu'ils auront effectués, puis dans l'ordre de leur arrivée.

Le président du collège des commissaires est habilité à arrêter les coureurs dont il estime que le retard par rapport à la tête de course est trop important. Les coureurs concernés seront classés selon le nombre de tours qu'ils auront effectués au moment où ils ont été arrêtés, puis dans l'ordre dans lequel ils ont été arrêtés.

## § 9. Epreuves XC

L'organisateur doit impérativement afficher pour les compétiteurs :

- Un tracé des différents parcours avec des couleurs différentes en fonction des diverses catégories
- Les horaires de départ de chaque catégorie
- La situation, sur le parcours, des postes de secours, des zones techniques et des points de ravitaillement.

Distance :

**XCO : circuit d'au moins 5 km et maximum 9 km par tour (type d'épreuve utilisé sur les manches régionales)**

XCM : étapes de minimum 60 km et maximum 120 km

XCP : trajet ou circuit d'au moins 25 km et maximum 60 km

XCC : circuit de 5 km maximum avec une durée d'épreuve de 30 à 60 minutes

XCT : circuit de minimum 5 à maximum 25 km

Contre la montre par équipe : de minimum 5 à maximum 25 km. Le temps de l'équipe est celui du 2ème homme ou de la 2ème femme et compte pour le classement général par équipe.

Classements

Classement scratch hommes

Classement scratch femmes

Classements par catégorie et par sexe

Une catégorie doit avoir plus de 5 coureurs. Il est possible de regrouper des catégories en cas d'effectif insuffisant.

**§ 10. Pénalités**

Assistance matérielle en dehors de la zone technique :	Mise hors course
Absence de contrôle de passage :	Mise hors course
Circulation en sens inverse du circuit :	Mise hors course
Refus de céder le passage par un coureur attardé :	Pénalité en temps
Non respect du parcours :	Mise hors course
Non port du casque et/ou jugulaire détachée :	Mise hors course
Non respect de sa ligne de départ :	Réintégration en dernière ligne
Jet de déchets sur le parcours (emballages, chambres à air, ...)	Mise hors course

**§ 11. Chronométrage**

Les chronométrages et les classements sont assurés par l'organisateur. Le commissaire à l'arrivée doit contrôler et signer les résultats avant publication.

**§ 12. Epreuves XC Jeunes (Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes)****VETETISTES ADMIS**

Tous les concurrents sont titulaires soit :

- D'une licence fédérale de l'année en cours.
- Pour les licenciés des fédérations affinitaires une autorisation parentale est obligatoire.
- Pour les non licenciés, une autorisation parentale et un certificat médical d'autorisation à la

pratique de la compétition de moins d'un an.

Les catégories participantes sont les suivantes :

POUSSINS G/F	>	âgé(e)s de 7 et 8 ans
PUPILLES G/F	>	âgé(e)s de 9 et 10 ans
BENJAMINS G/F	>	âgé(e)s de 11 et 12 ans
MINIMES G/F	>	âgé(e)s de 13 et 14 ans

**ENGAGEMENTS**

Les concurrents ont la possibilité de s'engager par courrier, fax ou courriel et s'acquittent de leurs droits d'engagement pour la validation de leur inscription ou exceptionnellement le matin de l'épreuve.

**ATTRIBUTION DES NUMEROS ET MARQUES DE COURSE**

Par ordre d'arrivée des engagements auprès de l'organisateur.

Les concurrents portent les dossards et les plaques de guidon fournis par l'organisateur dans leur configuration d'origine. Les catégories sont différenciées par les numéros et/ou des plaques avec des couleurs différentes.

**ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les concurrents présentent leur licence et éventuellement les documents complémentaires, à l'accueil. Ils reçoivent leur plaque de guidon. Toutes ces opérations sont effectuées par les parents ou accompagnateurs officiels munis des pièces de l'enfant.

**CONTROLE TECHNIQUE**

Le contrôle technique des vélos tout terrain est effectué par les arbitres.

Les vélos autorisés sont du type VTT avec roues de 20 pouces, 24 pouces, 26 pouces, munies de pneus à crampons.

Le matériel et particulièrement les dispositifs de freinage doivent être en bon état et ne présentent pas de risques pour les compétiteurs. Dans le cas contraire, l'arbitre se réserve le droit d'interdire l'accès à l'épreuve

Tout manquement, à ces dispositions entraîne la mise hors course du concurrent.

Le compétiteur est responsable de la conformité aux normes officielles du matériel qu'il utilise.

**EQUIPEMENTS**

Sont obligatoires pour toutes les épreuves :

- Un casque rigide homologué
- Des gants longs

**PARCOURS de CROSS COUNTRY (XC)**

Les parcours sont aménagés en fonction des conditions de course et de la nature du relief. Ils ne doivent pas dépasser 30 minutes de course pour les meilleurs minimes. Ces parcours peuvent déroger exceptionnellement la règle du VTT et prévoir plusieurs boucles.

**EPREUVES**

Aucune personne étrangère à l'organisation ne doit suivre les concurrents sur la piste.

Toute aide matérielle ou technique, extérieure ou entre concurrents est pénalisée

> Mise hors course.

Un ouvrier et un vélo balai ouvrent et ferment le parcours.

Les départs sont différenciés, s'il y a plus de 15 concurrents dans la catégorie.

Les concurrents sont placés sur la ligne de départ par ordre de classement dans les épreuves précédentes de l'année en cours ou pour la première épreuve, en fonction du classement de l'année précédente, dans la catégorie. Les non classés sont positionnés sur la dernière ligne de leur catégorie.

Les concurrents non licenciés sont classés normalement dans chaque épreuve. La date d'obtention de la licence de l'année en cours détermine la validation des résultats pour le classement régional. Chaque épreuve permet d'attribuer les mêmes points que la grille du championnat Côte d'Azur (grille à 100 points), et cela pour chaque catégorie.

Tout manquement à la sportivité envers les autres concurrents, ou irrespect envers des officiels, entraînera une pénalité en points, ou mise hors course.

**RAVITAILLEMENT, ZONE TECHNIQUE**

Compte tenu de la courte durée des épreuves, un stand de ravitaillement solide et liquide, est mis en place par l'Organisation à l'arrivée.

Une zone technique doit être matérialisée si l'épreuve comporte plusieurs tours. La réglementation de cette zone technique est identique à celle des épreuves adultes.

**SECURITE**

La sécurité médicale, à la charge de l'Organisateur, est la même que celle des épreuves adultes.



## CHAPITRE 3 -EPREUVES DE DESCENTE

### § 1. Organisation de la compétition

Une épreuve de descente se déroule selon un système de manche unique qui peut, toutefois, prendre l'une des trois formes suivantes :

→ **Un système basé sur deux manches, où le meilleur temps de l'une des deux manches compte pour le résultat final.**  
(Système utilisé pour les manches régionales)

- une descente de qualification appelée manche de qualification à l'issue de laquelle un nombre de coureurs prédéterminé par le règlement particulier de l'épreuve pourra accéder à la finale. A l'issue de la finale, le coureur le plus rapide sera proclamé vainqueur (système utilisé pour la coupe du monde) ;
- une descente de classement déterminant l'ordre des départs, suivie d'une descente officielle, où le coureur le plus rapide est proclamé vainqueur (système utilisé aux championnats du monde) ;

Un système basé sur deux manches, dont la moyenne des temps, ou le temps combiné, détermine le résultat, n'est pas autorisé.

L'organisateur doit impérativement afficher pour les compétiteurs :

- Un tracé du parcours avec les postes des signaleurs et les postes de secours
- Les horaires des séances d'entraînement avec les horaires des navettes pour rejoindre le départ
- Les horaires des manches de la compétition
- La liste des coureurs

### § 2. Parcours

Le parcours d'une descente doit présenter un profil descendant.

Le parcours doit être composé de secteurs différents : pistes étroites et pistes larges, chemins forestiers, pistes champêtres, pistes en forêt et pistes rocailleuses. Il doit, d'autre part, présenter une variation de tronçons techniques et rapides. Plutôt que sur la force physique des coureurs, l'accent doit être porté sur leur habileté technique.

La longueur du parcours et la durée de l'épreuve sont fixées comme suit :

	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>
Longueur du parcours	1,500 km	3,500 km
Temps de course	2 minutes	5 minutes

Une épreuve se déroulant sur un temps de course inférieur au minimum ou supérieur au maximum stipulé ci-dessus ne pourra être organisée que sur dérogation préalable.

Le parcours d'une descente doit être balisé sur l'ensemble du tracé. Il est interdit d'utiliser des bottes de paille pour délimiter le parcours.

La largeur de la zone de départ doit être au minimum d'1 mètre et au maximum de 2 mètres. Une barrière appropriée doit être mise en place, le sol doit être recouvert d'un revêtement antidérapant et la zone de départ doit être couverte. La largeur de la zone d'arrivée doit être au minimum de 6 mètres. Une zone de freinage supplémentaire de 35 à 50 mètres doit être prévue après la ligne d'arrivée. Cette zone doit être libre de tout obstacle, protégée et entièrement fermée au public.

### § 3. Equipement vestimentaire et accessoires de protection

**Le port du casque intégral monobloc avec la jugulaire attachée, des coudières, des gants longs, une protection dorsale et des genouillères sont obligatoires. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. (voir Norme CE). Les sacs à dos, sacs à eau, carton, bouteilles plastiques,...sont strictement interdits.**

Les caméras montées sur casque sont interdites lors des manches chronométrées. Les coureurs sont chargés d'assurer la bonne fixation sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés.

### § 4. Signaleurs

Dans la mesure du possible, les signaleurs doivent se placer de façon à être dans la ligne de vision directe des signaleurs les plus proches. Ils signalent d'un coup de sifflet bref et strident l'arrivée des prochains coureurs. Les signaleurs doivent être équipés de drapeaux afin d'assurer un système de sécurité qui sera organisé de la façon indiquée ci-après. Lors des entraînements officiels, tous les signaleurs sont porteurs d'un drapeau jaune qui doit être agité en cas de chute pour prévenir les autres coureurs qu'ils doivent ralentir.

Certains signaleurs, spécialement désignés à cet effet par l'organisateur, seront porteurs d'un drapeau rouge et auront une liaison radio réglée sur la même fréquence que celle du président du collège des commissaires, du directeur de l'organisation, de l'équipe médicale et du délégué technique. Ils se posteront aux endroits stratégiques du parcours et se placeront de façon à entrer dans la ligne de vision directe de leurs deux collègues les plus proches (en amont et en aval).

Les drapeaux rouges seront utilisés lors des entraînements officiels et lors des épreuves. Les porteurs de drapeaux rouges qui seraient témoins d'un accident grave doivent le signaler immédiatement par radio au coordinateur des signaleurs qui informera aussitôt le président du collège des commissaires, le directeur de l'organisation, l'équipe médicale.

Les porteurs de drapeaux rouges doivent chercher à évaluer immédiatement l'état de la victime tout en restant en contact radio avec les secours.

Les porteurs de drapeaux rouges qui ne sont pas directement concernés par un accident feront en sorte de suivre les transmissions radio s'y rapportant. S'ils remarquent que l'un de leurs collègues situé en aval agite son drapeau rouge, ils s'empresseront de faire de même.

Les coureurs observant qu'un drapeau rouge est agité en cours d'épreuve doivent s'arrêter immédiatement.

Un coureur qui aurait été arrêté devra poursuivre son trajet dans le calme et chercher à rejoindre la fin du parcours pour demander un nouveau départ au juge à l'arrivée et attendre les instructions.

### **Premiers secours (exigences minimales)**

Le personnel chargé des secours a été informé des risques particuliers liés au VTT.

Les moyens d'accès des secours doivent être rapides et cela quelle que soit la nature de la piste.

Le chef de secours du P.C. médical, dépositaire de la décision d'évacuer s'il y a lieu, doit être en liaison avec :

Les postes de secours disposés sur le parcours.

Le centre médical (cabinet de garde pour les évacuations bénignes, ou CHR le plus proche pour les évacuations les plus sérieuses)

Par le 18 avec les pompiers ou 112.

Les arbitres de course.

Le départ.

Les moyens d'évacuation (ambulances, SAMU, Hélicoptère)

Les postes de secours sont placés à des points névralgiques le long du parcours et situés de telle manière qu'ils mettent un minimum de temps pour intervenir (moins de 5 minutes). Ils sont signalés par un panneau "SECOURS" visible par les compétiteurs.

A l'arrivée : présence du personnel (clairement identifiable) et du matériel ci-après :

- Un médecin urgentiste (obligatoirement).

- Un poste de secours.

- Ambulances + VSL pour évacuation (nombre en fonction du nombre des compétiteurs et de la distance du CHR).

Moyens humains par poste de secours (sur le parcours) :

- Secouristes diplômés avec moyens matériels adaptés.

**Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires. Il doit être conforme au descriptif soumis à la demande d'autorisation déposée en préfecture. En cas de manquements graves aux règles de sécurité, le président du collège des commissaires sera habilité à annuler l'épreuve.**

### **§ 5. Entraînements**

Les entraînements suivants doivent être organisés :

- une reconnaissance du parcours à pied avant le premier entraînement,

- un entraînement avec arrêts possibles, le matin de la veille de l'épreuve (généralement le samedi matin),

- un entraînement sans arrêts l'après-midi de la veille de l'épreuve (généralement le samedi après-midi),

- un entraînement *facultatif* (si le dispositif de sécurité complet est opérationnel !) le matin du jour de

l'épreuve.

Un entraînement est interdit si une compétition est en cours.

Chaque coureur doit accomplir au minimum deux parcours d'entraînement. Le commissaire au départ doit veiller à l'application de cette règle.

Les coureurs doivent commencer le parcours d'entraînement au portillon de départ. Tout coureur commençant l'entraînement en dessous de la ligne de départ doit être disqualifié pour ladite compétition.

Les coureurs doivent porter leur plaque de guidon pendant l'entraînement.

### **§ 6. Transport**

L'organisateur doit mettre en place un système de transport adéquat permettant de déplacer 120 coureurs et leurs vélos par heure jusqu'au départ de l'épreuve. Si le transport s'effectue par véhicules terrestres, il est impératif de se conformer au code de la Route (transport de personnes interdit dans les bennes des véhicules,...)

Il doit également prévoir un dispositif de remplacement en cas de panne du moyen de transport initialement envisagé.

### **§ 7. Pénalités**

Circulation en sens inverse du circuit, stationnement sur le parcours :

Mise hors course

Refus de céder le passage par un coureur attardé :  
 Non respect des limites du circuit :  
 Jets de déchets sur le parcours (emballages, chambres à air, ...)  
 Non respect des emplacements sponsors sur la plaque de cadre :  
 Retard sur la ligne de départ :  
 Equipement de sécurité incomplet :  
 Nombre de reconnaissances minimum non effectué :

Pénalité en temps  
 Mise hors course  
 Mise hors course  
 Refus de départ  
 Refus de départ  
 Refus de départ  
 Refus de départ

#### § 8. Challenge Jeune Pilote

La CRVTT Côte d'Azur organise un challenge Jeune Pilote sur les épreuves prévues au calendrier.

*Il est ouvert à la catégorie MINIME (garçons et filles), uniquement à des coureurs licenciés.*

Les vélos utilisés (Stock) ne doivent pas avoir un débattement supérieur à 160 mm à l'avant et à l'arrière.

La piste est adaptée à l'âge des pilotes : parcours raccourci, échappatoires obligatoires, sauts interdits,...

Les équipements de protection individuels obligatoires sont :

- **casque intégral monobloc, jugulaire attachée**
- **protection dorsale longue. Les sacs à dos, carton, ...sont strictement interdits.**
- **coudières**
- **genouillères avec protège tibia**
- **gants longs**

Le déroulement des épreuves est identique aux descentes « adultes ».

La sélection régionale prendra en compte toutes les épreuves sur la base de la grille à 12 points.

Place	Points	Place	Points
1	12	6	3
2	8	7	2
3	6	8	1
4	5	9	1
5	4	10	1

#### § 9. Chronométrage

Le chronométrage des épreuves de descente doit être suffisamment performant et précis (minimum au dixième de seconde) pour permettre un déroulement normal de la compétition.



## CHAPITRE 4 –COMBINE T.R.J.V (trophée régional des jeunes vététistes)

### § 1. Nature des épreuves

Le combiné a pour but de développer les compétences techniques, la pluridisciplinarité, l'esprit sportif. Cette discipline se déroule dans un esprit d'apprentissage, de pédagogie et convivialité.

Un combiné comporte 2 épreuves (une le matin, l'autre l'après-midi).

Les disciplines sont :

- le cross country
- la descente
- le trial
- l'orientation

Les concurrents doivent effectuer les épreuves de la journée avec le même vélo (marquage à l'inscription).

Seuls les pneus et les pédales peuvent être changés.

Les catégories admises (garçons et filles) sont :

- les pupilles
- les benjamins
- les minimes
- les cadets.

Les moyens de sécurité à mettre en place sont identiques aux moyens utilisés sur les épreuves adultes.

### § 2. TRIAL, Maniabilité

Le VTT Trial ne doit pas mettre le jeune vététiste en échec, bien au contraire, il faut l'encourager à travailler cette discipline.

#### Seules les pédales plates sont autorisées pour cette épreuve

L'évolution VTT Trial s'effectue sur un atelier de pratique appelé :

**Zone** (au nombre de **quatre**)

Chaque zone est partagée en **cinq segments**

Chaque segment a une difficulté à franchir sans poser le pied par terre et rapporte 1 point.

1 point : pour être passé intégralement sans pénalité

0 point : pour avoir posé 1 ou plusieurs pieds ou simple chute

Chaque zone est matérialisée par une pancarte de grande dimension.

Carton de pointage

Le carton de pointage du candidat (fourni par l'organisateur) indiquant son passage dans les zones, carton sur lequel est noté le score réalisé dans chaque zone.

<b>NOM :</b>	<b>PRENOM :</b>
<b>N°:</b>	
<b>CATEGORIE :</b>	
<b>TRIAL</b>	

ZONE	1	2	3	4	<b><u>SCORE REALISE</u></b>
<b>SCORE</b>					<b>/ 20</b>
<b>VISA du Commissaire de Zone</b>					<b><u>Temps zone chronométrée</u></b>

Ce carton doit être remis à la fin de l'épreuve à l'organisateur. La perte du carton entraîne des pénalités : les points du dernier classé dans la catégorie, moins 1 point.

La gestion de ce carton est du ressort exclusif du concurrent.

Classement de l'épreuve (voir tableau type : 1<sup>er</sup> = 100 points, 2<sup>ème</sup> = 85 points)

Types de parcours et esprit de l'épreuve

Ils doivent être adaptés en fonction des capacités des groupes, et développer chez l'enfant une confiance en lui, pour lui permettre le passage aisé des difficultés relatives. Les Benjamines, Minimes filles et Cadettes effectuent le parcours de la catégorie inférieure. En cas d'erreur de zone, aucun point n'est attribué pour la zone considérée.

Les difficultés sont graduelles dans les zones, en évitant par exemple de commencer une zone par un segment trop difficile, ce qui a pour effet de mettre le concurrent en situation d'échec dès le début de l'épreuve.

Elles peuvent être composées par de l'artificiel stabilisé : palettes, rondins etc.... tracées sur un terrain stable, se dégradant le moins possible après le passage des concurrents.

#### Entrée de Zone et de Segment

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de Zone ou du segment.

On est entré dans la Zone ou le segment lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne de départ.

On est sorti du segment ou de la Zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

Appui Appui = partie du corps ou du cycle.

Néanmoins, le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression, ne donne pas lieu à un échec sur le segment.

Par contre si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il est pénalisé par un échec sur le segment concerné.

#### Rubalise

Le concurrent peut pousser la rubalise, si le concurrent casse ou dépasse la rubalise il y a échec sur le segment.

Le fait de passer la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de Zone sans toucher le sol n'est pas considéré comme une sortie de limite de Zone.

#### Echec

En cas d'échec sur un segment : le coureur reprend sur le segment suivant avant la limite d'entrée de ce segment. Il dispose de 15 secondes pour repartir sans aide extérieure.

#### Réclamation

Le commissaire de Zone est seul juge, aucune contestation n'est prise en compte en cours d'épreuve.

#### Zone chronométrée

Le temps du concurrent est pris : Axe de roue avant sur la ligne d'entrée de Zone du 1<sup>er</sup> segment balisé au sol par marquage et après passage de l'axe de roue avant sur la ligne d'arrivée du 5<sup>ème</sup> segment, sans interruption du chronomètre.

#### Reconnaissance des zones

A pied uniquement. Temps imparti : 5 minutes.

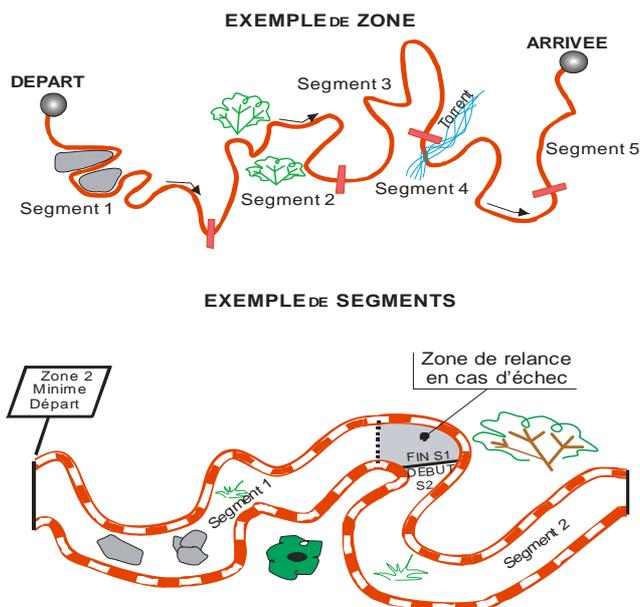
#### Incident mécanique

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les Zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) au début du segment suivant où a eu lieu l'incident. Cette réparation doit s'effectuer au plus tard dans les 5 minutes après le passage du dernier concurrent. Dans la zone chronométrée, le temps attribué est le plus mauvais temps de la catégorie plus 1 seconde.

#### Classement

Il prend tout d'abord en compte le nombre de points réalisés sur les 4 Zones, soit 20 segments. En cas d'ex-æquo, les concurrents sont départagés par les points de la zone chronométrée, si l'égalité persiste, par le temps réalisé dans cette même zone. Ce classement donne lieu à des points conformément à la grille.

**IMPORTANT** : L'arbitre désigné sur l'épreuve conserve une copie des cartons de pointage et les fiches de zone ainsi que le classement final du Combiné.



### § 3. CROSS COUNTRY

#### LE PARCOURS

Le parcours doit présenter une variété de terrain capable de mettre en valeur les qualités techniques des jeunes vététistes. Le circuit fermé sera composé d'une boucle d'une distance de 3 à 5 Km, la dénivelée ainsi que le nombre de tours sera adapté au niveau des catégories. Compte tenu des différences d'âge (de 9 à 16 ans), les parcours de type "petite" et "grande boucle" qui permettent une adaptation en temps et en difficultés sont à privilégier.

#### DEPART

La grille de départ prend en compte le classement provisoire en cours dans l'année des combinés. Lors de la première épreuve de cross country, la grille de départ sera établie en fonction soit du classement du combiné précédent, soit du classement de l'année précédente dans la catégorie. Les filles sont intercalées dans chaque ligne. L'arbitre reste seul juge et sa décision est souveraine.

#### CLASSEMENT

Le classement donne lieu à une attribution de points conformément à la grille à 100 points.

#### EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, jugulaire attachée, et gants longs sont obligatoires.

### § 4. DESCENTE

#### LE PARCOURS

Le parcours suffisamment technique privilégie l'adresse et non la vitesse. Il ne comporte aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. La distance du tracé est inférieure à 2 km pour toutes les catégories.

#### ORDRE DE DÉPART

Il s'effectue par catégorie :

1 <sup>er</sup> Départ	Pupilles
2 <sup>ème</sup> Départ	Benjamins
3 <sup>ème</sup> Départ	Minimes
4 <sup>ème</sup> Départ	Cadets

La grille des départs pourra éventuellement être établie par catégorie en fonction du classement en cours des combinés.

Les départs seront espacés de 30 secondes et une pause minimum de 2 minutes aura lieu entre les différentes catégories et les ouvreurs.

#### ÉQUIPEMENT

Sont obligatoires pour les épreuves de descente :

- Maillot manches longues, coudières
- Genouillères et protège-tibias
- Gants longs
- Casque intégral monobloc
- Protection dorsale semi rigide ou rigide. Les sacs à dos ou autres sont interdits.

## RECONNAISSANCES OFFICIELLES

Elles auront lieu par catégorie, groupées et accompagnées d'un encadrement officiel.

- Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée
- En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera INTERDIT.
- Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

### COURSE

- L'épreuve de descente s'effectue sur une seule manche.
- Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.
- Un concurrent rattrapé doit céder le passage.

Tout concurrent doit respecter le parcours dans son intégralité.

## § 5. ORIENTATION

Une épreuve de sensibilisation à l'orientation, donnant un bonus de 20 points à tous les participants, sera organisée.

## § 6. CLASSEMENT FINAL DU COMBINE

Les classements sont communiqués à la fin des 2 épreuves de la journée. Il n'y a pas de remise de prix par discipline mais seul le classement combiné final donne lieu à récompense.

L'attribution des points se fait sur la grille à 100 points.

Dans le cas de concurrents ex-æquo, ils sont départagés par l'addition de leurs places dans les épreuves.

Grille à 100 points pour les sélections XC, DH, TRJV

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	11	60	21	50	31	40
2	85	12	59	22	49	32	39
3	75	13	58	23	48	33	38
4	70	14	57	24	47	34	37
5	68	15	56	25	46	35	36
6	66	16	55	26	45	36	35
7	64	17	54	27	44	37	34
8	63	18	53	28	43	38	33
9	62	19	52	29	42	39	32
10	61	20	51	30	41	40	31

Priorité des épreuves : Si une égalité persiste, le classement dans une épreuve sera prioritaire.

XC & DH = **XC**  
 XC & TRI = **TRI**  
 TRI & DH = **DH**

## CHAPITRE 5 – SELECTIONS REGIONALES

### § 1. Cross Country

La CRVTT du Comité Côte d'Azur établit un classement des coureurs en vue d'une sélection XC.

Toutes les épreuves du calendrier régional sont prises en compte (XC manche régionale). Le classement dans l'épreuve donne droit à des points (grille à 100 points). Le cumul des points moins le plus mauvais résultat détermine un classement régional. Une absence totalise 0 point.

La sélection définitive (nombre de coureurs sélectionnés) est soumise aux critères de la FFC.

### § 2. Descente

La CRVTT du Comité Côte d'Azur établit un classement des coureurs en vue d'une sélection DH.

Toutes les épreuves du calendrier régional DH sont prises en compte. L'attribution des points se fait sur la base de la grille à 100 points. La sélection définitive est soumise aux critères de la FFC.

### § 3. TFJV

La sélection régionale en vue du Trophée de France des Jeunes Vététistes (TFJV) se compose de 18 concurrents maximum: 4 garçons + 2 filles dans les catégories Benjamins, Minimes et Cadets. Elle tient compte de l'ensemble des épreuves TRJV du calendrier. Le classement régional se fait par addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves du combiné, minoré du plus mauvais résultat dans chaque discipline (DH, XC, Trial). Une absence compte comme un résultat à zéro point.

En cas d'ex aequo, il est tenu compte de l'intégralité des points de l'ensemble des disciplines de tous les combinés organisés.

### §4. SELECTIONS

La commission VTT du Comité Côte d'Azur, en tenant compte de la réglementation nationale, peut modifier les critères de sélection (effectif sélectionnable, type d'épreuve,...)

Les sélections finales seront effectuées compte tenu des critères de la FFC et éventuellement de la décision du Conseiller Technique national et/ou régional.

Grille à 100 points pour les sélections XC, DH, TRJV

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	11	60	21	50	31	40
2	85	12	59	22	49	32	39
3	75	13	58	23	48	33	38
4	70	14	57	24	47	34	37
5	68	15	56	25	46	35	36
6	66	16	55	26	45	36	35
7	64	17	54	27	44	37	34
8	63	18	53	28	43	38	33
9	62	19	52	29	42	39	32
10	61	20	51	30	41	40	31

